



**COMMUNE DE BECON-LES-GRANITS**  
*Arrondissement de Segré*  
*Département de Maine-et-Loire*

**CONSEIL MUNICIPAL**

## **PROCES-VERBAL DE LA**

## **SEANCE DU 9 JUIN 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à vingt-heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bécon-les-Granits dûment convoqué s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Ange FOUCHEREAU, Maire.

Étaient présents : MM. Marie-Ange FOUCHEREAU, BONHOMMET Jacques, AVENEL Valérie, BIGOT Pierre-Pascal, CHEREAU Catherine, GUYOT Nicolas, HERMAIZE Jean-Claude, CALVEZ Philippe, GUILLEMOT Marylène, MAUGEAIS Aline, DURAND Sylvie, NADALI Florent Désiré, GUIBERT Nadège, CLEMENT Laura, TESSIER Nicolas, GICQUEL Joël.

Absents excusés : Jocelyne MANCEL (donne pouvoir à Nicolas GUYOT), Sylvie BOUDIER, Cécile GILLARD (donne pouvoir à Catherine CHEREAU)

Absents : Samuel RICOU, Richard RICOU.

Secrétaire de séance : Laura CLEMENT

Date de la convocation : 31 Mai 2023.

**Nombre de conseillers en exercice : 21**

**Nombre de conseillers présents : 16**

**Quorum : 12**

**Ayant donné pouvoir : 2**

**Nombre de votants : 18**

Conformément à la loi n°96-142 du 21 février 1996, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie.

---

### **1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 4 Mai 2023**

Madame le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue le 4 Mai 2023.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 4 Mai 2023 est approuvé à l'unanimité.

### **2 – Election des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales (arrêté préfectoral DRCL/BRE N°2023-27)**

Voir le procès-verbal relatif à cette élection.

### **3 - Travaux de sécurisation de voirie (Avenue des Marronniers, Avenue des Tilleuls, Square des Prunus, carrefour avenue des Brunets, cheminement école privée-restaurant scolaire, route d'Asnières) – Présentation du projet**

Madame Le Maire rappelle que, par délibération en date du 2 Juin 2022, le Cabinet AIR&Geo d'Angers a été retenu pour la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de sécurisation de voirie urbaine sur les secteurs suivants.

Monsieur Jean-Claude HERMAIZE, Adjoint en charge de la Voirie, présente le projet proposé par le cabinet AIR&GEO sur les différents secteurs.

L'ensemble des plans a été projeté sur l'écran afin que tous les élus puissent voir en détail les aménagements prévus :

- Réaménagement de l'avenue des Marronniers, Avenue des Tilleuls :
  - o Avenue des Tilleuls : la borne de recharge électrique des véhicules ne sera pas déplacée, en revanche à cet endroit la piste cyclable changera de côté pour rejoindre plus facilement la rue des Tonnelles.
  - o Square des Prunus : il est prévu un sens giratoire - 11 emplacements de parking – un espace végétalisé avec un bassin dans sa partie la plus basse d'où la nécessité de déplanter l'arbre situé actuellement au milieu, les quatre autres arbres vont être conservés. A noter que la piste cyclable ne sera pas concernée par le giratoire.
  - o Avenue des Marronniers : en plus des places de stationnement déjà prévues sur la voie, 3 ou 4 autres seront matérialisées au niveau de l'espace vert à gauche des conteneurs d'apport volontaire.
- Sécurisation du carrefour Avenue des Brunets – Avenue des Marronniers – Avenue des Roses : Le futur rond-point du Bois Guignot sera végétalisé – profondeur de la noue, environ 0,80 m.

Les réseaux Eaux pluviales qui ne seront plus en service seront bouchés mais ne seront pas retirés afin de faire une économie.

Pour l'ensemble de ces rues, les surfaces seront en matériaux différents : pavés drainants pour voie cyclable – trottoir drainant pour les piétons – enrobé pour les véhicules – les noues végétalisées.

- Sécurisation de la route d'Asnières : sens unique à descendre avec la création d'un trottoir et mise en place d'un sens interdit (avec l'indication « à 100 m »).
- Réaménagement et sécurisation de l'entrée de la salle culturelle et du cheminement emprunté par les enfants de l'école privée vers le restaurant scolaire : Il sera bordé en partie par une tranchée drainante – le cheminement piéton aura un revêtement sable/ciment lui-même bordé à certains endroits de potelets en bois.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la poursuite du projet.

#### **4 – Adressage – Consultation pour achat de panneaux de rues et numéros de maison**

Madame le Maire rappelle que, par délibération en date du 6 Avril 2023, le Conseil Municipal a approuvé le plan d'adressage de la commune et a adopté les dénominations des voies communales suivant le tableau annexé à la délibération. L'arrêté municipal N°2023-81 en date du 25 Mai 2023 a procédé à la numérotation des voies dénommées.

Il convient à présent de lancer une consultation en procédure adaptée de sociétés spécialisées pour l'achat des panneaux de rues et numéros de maisons, dans le cadre de l'adressage qui s'impose aux communes.

La consultation concerne les éléments suivants :

➤ **Panneaux de rue (en zone urbaine) :**

Panneau de rue de type E60, 450x250, bords pliés, ALU avec listel, fond bleu, lettres et listel blanc, couleur de laquage : Bleu saphir (RAL 5003), lettres en majuscules avec préposition en plus petites majuscules.

Option : email

<b>Panneau de rue</b>	<b>Quantité</b>	<b>Remarques</b>
IMPASSE DE BARUCHOWO	1	
PLACE DE VARNES	1	
ROUTE DE SAINT-CLÉMENT	1	
ROUTE D'ASNIÈRES	1	
ROUTE DE VILLEMOISAN	2	
RUE DU BOIS GUIGNOT	2	

RUE DU BOIS ROBERT	2	
RUE DE CANDÉ	1	
CHEMIN DES CÔTEAUX	1	
RUE DU FLEURET	1	
RUE DE LA CHANTE- PERCE	1	
PLACE DES ÉPINCEURS	1	
RUE DE SEGRÉ	1	
ROND-POINT DU BOIS GUIGNOT	2	

➤ **Panneaux de nom de voie (en zone rurale) :**

Panneau de type E60 450x250, rétroréfléchissant non prismatique, bords pliés, couleur de laquage : Bleu saphir (RAL 5003)

Modèle :



Panneaux	Quantité	Remarques
Chemin de Belle Vue	1	
Chemin de l'Églinaie	2	
Chemin de la Bourbetière	1	Avec le symbole «impasse»
Chemin de la Chalumeraie	1	
Chemin de la Coudre	1	
Chemin de la Pâqueraie	1	
Chemin de la Plaine d'Asnières	1	Avec le symbole «impasse»
Chemin de la Ridaudière	2	
Chemin de la Tribonnerie	1	
Chemin du Château Vert	2	
Impasse de Bel Air	1	Avec le symbole «impasse»
Impasse de Bel Oiseau	1	Avec le symbole «impasse»
Impasse de Chasnières	1	Avec le symbole «impasse»

Impasse de Gourmaillon	1	Avec le symbole «impasse»
Impasse de l'Aubrière	1	Avec le symbole «impasse»
Impasse de l'Écottais	1	Avec le symbole «impasse»
Impasse de l'Homeraie	1	Avec le symbole «impasse»
Impasse de la Bouillerie	1	Avec le symbole «impasse»
Impasse de la Brossière	1	Avec le symbole «impasse»
Impasse de la Confordière	1	Avec le symbole «impasse»
Impasse de la Croix Garreau	1	Avec le symbole «impasse»
Impasse de la Devière	1	Avec le symbole «impasse»
Impasse de la Gautraie	1	Avec le symbole «impasse»
Impasse de la Godinière	1	Avec le symbole «impasse»
Impasse de la Grande Pochinière	1	Avec le symbole «impasse»
Impasse de la Guénèserie	1	Avec le symbole «impasse»
Impasse de la Hamonnerie	1	Avec le symbole «impasse»
Impasse de la Noue	1	Avec le symbole «impasse»
Impasse de la Pervanche	1	Avec le symbole «impasse»
Impasse de la Ragottière	1	Avec le symbole «impasse»
Impasse de la Rétivièrre	1	Avec le symbole «impasse»
Impasse de la Richardaie	1	Avec le symbole «impasse»
Impasse de la Rochette	1	Avec le symbole «impasse»
Impasse de la Rouillerie	1	Avec le symbole «impasse»
Impasse de la Rouletterie	1	Avec le symbole «impasse»
Impasse de Rivault	1	Avec le symbole «impasse»
Impasse de Vernoux	1	Avec le symbole «impasse»
Impasse des Auneaux	1	Avec le symbole «impasse»
Impasse des Brosses	1	Avec le symbole «impasse»
Impasse des Esnaudières	1	Avec le symbole «impasse»
Impasse des Fougerays	1	Avec le symbole «impasse»
Impasse des Landes	1	Avec le symbole «impasse»
Impasse des Mortiers Ragots	1	Avec le symbole «impasse»
Impasse du Cly	1	Avec le symbole «impasse»
Impasse du Grand Tremblay	1	Avec le symbole «impasse»

Impasse du Mortier Croux	1	Avec le symbole «impasse»
Impasse du Petit Épinay	1	Avec le symbole «impasse»
Impasse du Petit Quinzé	1	Avec le symbole «impasse»
Route d'Asnières	1	
Route de Beauchêne	2	
Route de la Bicheterie	1	
Route de la Bicheterie	1	Avec flèche à droite
Route de la Cartrie	2	
Route de la Chênaie	1	
Route de la Chênaie	1	Avec flèche à gauche
Route de la Cour du Tremblay	2	
Route de la Gasnerie	2	
Route de la Grèlerie	2	
Route de la Gutterie	2	
Route de la Hamonnaie	2	
Route de Landeronde	1	
Route de la Maison Neuve	1	
Route du Petit Châtaignier	2	
Route de la Pouëze	1	
Route de Saint-Augustin	1	
Route de Saint-Augustin	1	
Route de Vernoux	3	
Route des Forestries	2	
Route des Godilleries	1	
Route des Quatre Planches	2	
Route des Trois Fontaines	2	
Route du Druillé	2	
Route du Louroux	1	
Voie de la Liberté	2	
Impasse de la Galicheraie	1	Avec le symbole «impasse»
Impasse de la Lande Huard	1	Avec le symbole «impasse»
Impasse de la Rablaye	1	Avec le symbole «impasse»

- Mât 80 x 40 mm : Quantité : 40
- Bouchons 80 x 40 mm (pour mâts) : Quantité : 40
- Brides 80x40 mm avec boulons et écrous : Quantité : 230
- Numéros de maison en alu, 15x10 cm, bleu saphir RAL 5003 :  
Quantité : 408 plaques

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :  
Approuve le lancement de la consultation d'entreprises selon la procédure adaptée,  
Autorise Madame le Maire à signer le devis correspondant et toute pièce nécessaire à ce dossier.  
Les crédits budgétaires sont inscrits à l'article 2152 de la section d'investissement du budget 2023.

### **5 – Centre de plongée – Avenant N°2 au bail de location avec la société Maïtai**

Madame le Maire rappelle qu'une convention d'occupation a été signée avec la société Maïtai Groupe pour la mise à disposition du site des carrières à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014. La durée de la convention est de 20 ans.

L'article 3 (alinéa 4) précise : « les travaux d'aménagement du site et les équipements financés par la Commune, se feront d'un commun accord, et s'il y a lieu, en fonction des travaux demandés, entraîneront un supplément d'indemnité. Il sera, dès lors, établi un avenant entre les parties ».

Suite au diagnostic du SPANC de la CCVHA, des travaux de mise en conformité de l'assainissement autonome du site se sont avérés nécessaires. Les travaux pris en charge par la commune se sont élevés à 59 418,00 €. Après concertation avec le SPANC de la CCVHA et de son prestataire technique, le dimensionnement du système initial a été revu afin de tenir compte des évolutions du projet. Le montant de ces travaux supplémentaires s'élève à 13 495 €.

S'agissant de travaux nécessaires à l'activité de l'occupant, un réajustement de l'indemnité est donc proposé afin de prendre en compte ces travaux sur la durée d'amortissement de cet équipement, soit 20 ans :

	13 495 € / 20 ans = 674,75 €
Montant initial de l'indemnité :	10 784,20 €
Supplément de l'indemnité :	674,75 €
Nouveau montant de l'indemnité :	11 458,95 €

Il est rappelé que l'indemnité est révisée chaque année au 1<sup>er</sup> avril en fonction de l'indice de la construction.

Un avenant doit donc être signé entre les deux parties afin de de fixer le nouveau montant de l'indemnité à verser par la société Maïtai Groupe pour la mise à disposition du site des carrières.

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 15 Mai 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Donne son accord sur le nouveau montant de l'indemnité de 11 458,95 € au titre de l'occupation du site des carrières par la société Maïtai Groupe sous réserve de l'application de la révision au 1<sup>er</sup> avril 2023,

Autorise Madame le Maire à signer l'avenant à intervenir entre les deux parties.

### **6 – Personnel Communal – Prise en charge de cout de formation**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que l'agent contractuel affecté au poste de directeur-adjoint des temps périscolaires (accueil périscolaire, accueil de loisirs) a sollicité la prise en charge de sa formation de perfectionnement du Brevet d'Aptitude aux fonctions de directeur en accueils collectifs de mineurs afin de continuer à évoluer au sein de sa fonction.

Le devis de l'organisme de formation UFCV des Pays de la Loire s'élève à 479 € TTC.

Son poste étant mutualisé avec la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou, il est proposé de répartir le coût de formation en fonction du temps de travail sur chaque collectivité :

Bécon : 15/35è soit un montant de 205,30 €
CCVHA : 20/35è soit un montant de 273,70 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve la prise en charge de la formation à hauteur de 205,30 € pour la commune de Bécon les Granits.  
 Autorise Madame le Maire à signer le devis correspondant.  
 Les crédits nécessaires seront pris à l'article 6184 du budget.

### **7 – Budget Commune – Décision Modificative N°1**

Monsieur Nicolas GUYOT, Conseiller délégué aux finances, présente au Conseil Municipal la décision modificative N°2 du budget principal.

#### **Fonctionnement**

##### ***Dépenses***

Article 673 – Titres annulés sur exercices antérieurs + 150,00 €

##### ***Recettes***

Article 75888 – Autres produits divers + 150,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :  
 Autorise la décision modificative N°1 du budget principal 2023 présentée ci-dessus.

### **8 – Vente de matériel – Fixation des tarifs**

Madame le Maire informe qu'après plusieurs annonces diffusées sur le site « Le bon coin » pour la vente de matériel dont la commune n'a plus l'utilité, il convient de fixer les tarifs de vente de matériel comme suit :

- Cellule de refroidissement : 1 600 €
- Echelle à plateaux : 50 € l'unité ou 90 € les deux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix Pour et 1 Abstention (Nicolas GUYOT) :  
 Donne son accord sur les tarifs de vente de matériel fixés ci-dessus,  
 Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

### **9 – Travaux**

Décisions prises par Madame Le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 28 Mai 2020 dans le cadre des articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour toute la durée du mandat,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

- Aménagement des aires de jeux aux Lotissement du Rifouet et lotissement du Pont Besnard : terrassement des différentes fosses, fourniture et mise en place des coffrages, coulage béton, fourniture et nivelage végétale, fourniture béton et géotextile – Devis PLACAIS TPG : 8 990,80 € HT – 10 788,96 € TTC. c/21351 du budget.

### **10 – Achats**

Décisions prises par Madame Le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 28 Mai 2020 (alinéa 2 : prendre toute décision concernant les marchés à procédure simplifiée) dans le cadre des articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour toute la durée du mandat,

<b>ACHATS - FONCTIONNEMENT</b>					
<b>Service/Bâtiment</b>	<b>Objet</b>	<b>Fournisseur</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>	<b>Article budgétaire</b>
Ecoles – sortie des CM2	40 entrées	MINE BLEUE	343,64	378,00	c/6288
Ecoles – sortie des CM2	Transport en car	Transdev STAO	300,91 €	331,00 €	c/6241
Restauration scolaire	Analyses microbiologiques des produits alimentaires	Microsept	724,10 €	871,32 €	c/6228

Restauration scolaire	Formation Hygiène et sécurité des aliments	Microsept	911,60 €	1 093,92 €	c/6184
-----------------------	--	-----------	----------	------------	--------

ACHATS - INVESTISSEMENT					
Service/Bâtiment	Objet	Fournisseur	Montant HT	Montant TTC	Article budgétaire
Gendarmerie	Extincteurs	Extincteurs Nantais	277,19 €	332,63 €	c/21568
Restaurant scolaire-hall cantine	Installation de films occultants	CM Services	518,25 €	621,90 €	c/21318
Restaurant scolaire	Cellule de refroidissement	BENARD	4 892,00 €	5 870,40 €	c/2188
Restaurant scolaire	Chambre froide positive	SDJ Froid	10 358,88 €	12 430,66 €	c/2188

### **11 - Affaires générales et informations diverses**

- Restauration scolaire : suite à l'offre d'emploi diffusée pour le recrutement d'un chef cuisinier dans le cadre de la reprise en régie de la restauration scolaire, la candidature de M. Grégory HUGHES domicilié sur la commune de Bécon les Granits a été retenue.

### **12 - Rapports des commissions**

- *Commission Développement durable, Transition énergétique, Environnement, Gestion des espaces verts, Bâtiments, Système d'information (Jacques BONHOMMET)*
  - Environnement : la commission souhaite créer un sentier de randonnée pédestre entre les Coteaux et la Grand'Maison. Le Département de Maine et Loire a validé la proposition de classer en Espace Naturel Sensible le secteur des Coteaux (Vallée de la Romme).
- *Commission Affaires sociales, Intergénération, Citoyenneté, Gestion des espaces partagés (Valérie AVENEL)*
  - Aménagement des aires de jeux : l'installation des 2 nouvelles aires de jeux situées dans le lotissement du Pont Besnard et dans le lotissement du Rifouet se termine. La réception des équipements ayant été effectuée, les 2 aires de jeux sont en service. Quelques aménagements restent à faire par le service technique.
  - Conseil Municipal d'Enfants : la dernière séance du Conseil Municipal d'Enfants est fixée au jeudi 22 juin 2023. La séance commencera par la balade « Le Tour de Bécon en 90 minutes » puis remise des diplômes en Mairie suivie d'un pique-nique dans l'aire de jeux du pont Besnard.
- *Commission Associations, Sports, Loisirs, Gestion des Equipements sportifs, Relations avec les écoles (Pierre-Pascal BIGOT)*
  - CCVHA : M. Bigot rend compte de la réunion avec le Syndicat d'Eau de l'Anjou sur le thème « l'eau sur le territoire ». Le SEA a en projet la construction d'une nouvelle usine de production à St Georges sur Loire.
  - Ecole Léonard de Vinci - Conseil d'Ecole : les effectifs à la rentrée de septembre 2023 passent de 131 à 139 élèves. Le bilan des projets et temps forts de l'année scolaire est présenté : sorties scolaires, un fruit à la récré, participation au prix des Incorruptibles, Permis Piéton pour les Cm2, participation au Défi USEP, participation à la journée olympique pour les CM1/CM2 avec le CDOS 49.
  - Terre de Jeux 2024 : 2 journées d'animations sont fixées les 16 et 17 mai 2024 avec les deux écoles de la commune.
  - Construction des vestiaires de football et tribunes : le bâtiment sera clos et couvert avant les congés d'été. Le compte-rendu de la réunion du 24 Mai 2023 de programmation du planning des salles et du calendrier des manifestations avec les associations est présenté : 16 associations présentes. Les derniers investissements effectués par la commune pour les associations sont rappelés : rideaux dans la salle

omnisport Roche Bleue, rideaux dans la salle du Granit, Bancs et borne wifi dans la salle omnisport Roche Bleue, Vestiaires de football et tribunes (200 places couvertes) en cours de construction. Le prochain investissement sera le réaménagement de l'ancienne poste pour la maison des associations avec un espace réunion et bureau pour travailler.

- Forum des associations du 3 juin 2023 : Les associations sont satisfaites dans l'ensemble de cette journée. Bonne fréquentation : beaucoup de familles avec de jeunes enfants. Plusieurs démonstrations ont été proposées par les associations : judo, country, gymnastique. A Bécon, on dénombre 41 associations. Les agents communaux ont été vivement remerciés pour l'implication à la bonne organisation de cette manifestation.
- *Commission Communication, Promotion, Animation, Patrimoine (Catherine CHEREAU)*
  - Opération 1 Fruit à la récré : l'opération est renouvelée en juin avec la distribution de fruits dans les deux écoles.
  - Programme « un été à Bécon les Granits » : la programmation des animations estivales a été distribuée dans les commerces et les boîtes aux lettres des habitants.
  - Accueil des polonais du 14 au 18 août 2023 : le programme est présenté : visites de Terra Botanica, Mine Bleue, Abbaye de Fontevraud, Centre d'Angers.

### **13 – Questions diverses**

Fin de la séance à 22 h 35.